



L'ATELIER DE CAPUCINE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 – OBJET, CHAMP D'APPLICATION & DEFINITIONS

1.1 Les présentes conditions générales de ventes (« Conditions Générales de Ventes » ou « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles L'ATELIER DE CAPUCINE (« L'ATELIER DE CAPUCINE ») vend une œuvre artistique au bénéfice d'une personne (le « Client »).

Les mots commençant par une majuscule ont la signification des termes définis dans les présentes Conditions Générales.

A moins qu'ils ne soient définis autrement, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :

Le Client : Personne physique ou morale sollicitant L'ATELIER DE CAPUCINE pour la création d'une œuvre artistique.

Le Prestataire : L'ATELIER DE CAPUCINE

La Vente : Fourniture d'une Œuvre réalisée sur papier par L'ATELIER DE CAPUCINE.

Devis : Document présenté par L'ATELIER DE CAPUCINE au Client et récapitulant les modalités de Ventes conformément à l'article 4 des présentes.

Œuvre : Dessin réalisé sur mesure par L'ATELIER DE CAPUCINE sur la base d'une photographie conformément à la demande du Client et constituant une œuvre de l'esprit originale au sens de l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle.

1.2 La Vente de l'Œuvre est réputée conclue à la date d'acceptation du Devis par le Client.

Tout Devis signé implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de Ventes qui prévalent sur toutes autres conditions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du Code de la consommation, ces Conditions Générales de Ventes sont systématiquement communiquées par courrier électronique à tout Client préalablement à la conclusion du contrat et prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles figurent sur le site internet de L'ATELIER DE CAPUCINE.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

2.1 Préalablement à l'achat ou à la conclusion du contrat par acceptation du Devis, les présentes Conditions Générales de Ventes sont communiquées au Client, qui reconnaît les avoir reçues et acceptées préalablement à la conclusion du contrat.

2.2 Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles de la création de l'Œuvre,
- le prix de l'Œuvre,
- le délai auquel L'ATELIER DE CAPUCINE s'engage à exécuter la Vente, quel que soit son prix.

2.3 L'ATELIER DE CAPUCINE communique au Client les informations suivantes :

- sa dénomination sociale,
 - l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social,
 - son numéro de téléphone et son adresse électronique.
- l'assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

ARTICLE 3 : BASE DE REPRODUCTION

3.1 Le Client garantit à L'ATELIER DE CAPUCINE que les droits de propriété intellectuelle et notamment le droit de reproduction de la photographie servant de modèle à l'Œuvre réalisée par L'ATELIER DE CAPUCINE lui appartiennent ou sont certifiés par lui comme étant libres.

3.2 L'ATELIER DE CAPUCINE se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser cette dernière si elle s'avère de qualité insuffisante pour permettre la réalisation de l'Œuvre ou si elle porte atteinte à la morale, aux bonnes mœurs, ou aux valeurs de L'ATELIER DE CAPUCINE.

ARTICLE 4 - DEVIS

4.1 Chaque demande de réalisation d'Œuvre fait l'objet d'un Devis établi selon la technique utilisée pour le dessin, la dimension, le degré de complexité de l'Œuvre et la fidélité de l'Œuvre par rapport à la photographie.

4.2 Le Devis établi par L'ATELIER DE CAPUCINE a une durée de validité de soixante (60) jours ouvrés à compter de la date d'édition.

Le délai de production de l'Œuvre figurant au devis est donné à titre indicatif et pourra être rallongé de sept (7) jours ouvrés par L'ATELIER DE CAPUCINE à sa seule discrétion.

4.3 Le Devis est transmis avec les présentes Conditions Générales de Ventes. Conformément aux termes de l'article 1.2 des présentes, la contractualisation de la relation entre L'ATELIER DE CAPUCINE et le Client se matérialise par l'acceptation du Devis auquel sont jointes les présentes Conditions Générales de Ventes acceptées par le Client.

ARTICLE 5 – COMMANDE

L'ATELIER DE CAPUCINE se réserve le droit de refuser les commandes d'une même Œuvre en quantités importantes.

L'ATELIER DE CAPUCINE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Toute commande implique la consultation préalable et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes, accessibles à tout moment sur support durable en cliquant sur « Imprimer » ou « Enregistrer en PDF ».

La commande sur Devis n'est considérée comme ferme et la vente définitive par L'ATELIER DE CAPUCINE qu'après le paiement d'un acompte de 50% du montant total de la commande.

Conformément aux dispositions de l'article L. 131-1 du Code de la consommation, il est expressément prévu que cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Toute prestation autre que celles prévues à l'Article 1 des présentes Conditions Générales de Ventes sont exclues.

Avant acceptation de la commande et signature du Devis, il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

ARTICLE 6 - PRIX

Les prix sont fermes et définitifs. Le prix de la Vente de l'Œuvre est celui figurant sur le Devis au jour de la signature. Conformément aux termes de l'article 4.1 des présentes, le prix est déterminé en fonction de la technique utilisée pour le dessin, la dimension, le degré de complexité de l'Œuvre et la fidélité de l'Œuvre par rapport à la photographie

Ils sont exprimés en euros et stipulés toutes taxes comprises.

Ils ne comprennent pas les frais de transport, qui sont facturés en supplément dans les conditions indiquées à l'article 8 des présentes et calculés préalablement à la passation de la commande.

Une facture est établie par L'ATELIER DE CAPUCINE et remise au Client lors de la fourniture de l'Œuvre commandée.

ARTICLE 7 - PAIEMENT

7.1 Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par L'ATELIER DE CAPUCINE.

Le paiement du prix doit intervenir dès l'envoi de la facture par L'ATELIER DE CAPUCINE.



L'ATELIER DE CAPUCINE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les moyens de paiement admis sont les suivants :

- Chèque bancaire
- Virement bancaire

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

7.2 L'ATELIER DE CAPUCINE ne sera pas tenu de procéder à la réalisation de l'Œuvre commandée par le Client si l'acompte ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions indiquées à l'article 5 des présentes.

L'ATELIER DE CAPUCINE ne sera pas tenu de procéder à la livraison de l'Œuvre commandée par le Client si l'intégralité du prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions indiquées à l'article 6 des présentes. Le retard de paiement du prix entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que L'ATELIER DE CAPUCINE serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre, L'ATELIER DE CAPUCINE se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la Vente de de l'Œuvre commandée par le Client.

ARTICLE 8 - LIVRAISON

Les frais de livraison de l'Œuvre incombent au Client.

Compte tenu du transfert des risques inhérent au transfert de propriété qui a lieu, par accord des parties, lors du complet paiement du prix, le transport de l'Œuvre se fait aux risques et périls du Client qui est tenu de vérifier l'état du colis reçu et d'émettre d'éventuelles réserves conformément aux conditions générales du transporteur. La livraison est effectuée par un transporteur indépendant. De ce fait, le délai d'acheminement indiqué lors du courriel de confirmation d'expédition de l'Œuvre n'est donné qu'à titre indicatif et révèle de la seule responsabilité du transporteur. L'Œuvre est livrée sans encadrement ou présentation particulière.

ARTICLE 9 - ANNULATION

En cas d'annulation de la Vente par le Client, postérieurement à la signature du Devis et pour quelque raison que ce soit l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 5 des présentes Conditions Générales de Ventes sera de plein droit acquis à L'ATELIER DE CAPUCINE et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. L'ATELIER DE CAPUCINE ne sera pas tenu de réaliser l'Œuvre.

ARTICLE 10 – DUREE

Le contrat de vente est un contrat à exécution instantanée et donc conclu entre les parties dès acceptation du Devis par le Client. Il peut être annulé à la demande du Client dans les conditions décrites à l'article 9 des présentes.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de L'ATELIER DE CAPUCINE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Ventes découle d'un cas de force majeure ou du fait de tiers.

ARTICLE 12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

L'ATELIER DE CAPUCINE reste propriétaire de l'Œuvre créée jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de Vente.

Si l'Œuvre venait à être livrée préalablement au paiement complet du prix, les risques liés au transport et à la mise à disposition de l'Œuvre incomberaient néanmoins au Client, dès la mise à disposition de celle-ci. En conséquence, en cas de non-paiement, L'ATELIER DE CAPUCINE est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de l'Œuvre à la charge du Client.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles du Client sont collectées dans un but exclusif d'établir une relation commerciale et professionnelle avec L'ATELIER DE CAPUCINE. Les données à caractère personnel sont conservées durant le délai imparti par la loi.

ARTICLE 14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

14.1 L'ATELIER DE CAPUCINE cède dans le cadre de la Vente la propriété du seul support matériel sur lequel est fixé l'Œuvre.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle demeure la propriété exclusive de L'ATELIER DE CAPUCINE.

14.2 Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation de l'Œuvre sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de L'ATELIER DE CAPUCINE qui peut la conditionner à une contrepartie financière. L'ATELIER DE CAPUCINE concède au Client un droit d'usage sur l'Œuvre strictement privé.

14.3 Il est précisé que L'ATELIER DE CAPUCINE est une marque déposée et protégée.

ARTICLE 15 – PRODUITS DERIVES

L'ATELIER DE CAPUCINE effectue également la Vente de produits dérivés à l'Œuvre. Les produits dérivés comprennent la reproduction des dessins et vendus en série limité sur différents formats et supports.

ARTICLE 16 – DROIT DE RETRACTION

Conformément aux dispositions de l'article L 121-21-8 du Code de la consommation, il est rappelé que les dispositions relatives au droit de rétractation du consommateur en cas de vente à distance ne sont pas applicables. Les produits ne seront ni repris ni échangés, hormis le cas de mise en jeu de la garantie de l'article 1641 du Code civil.

ARTICLE 17 – JURIDICTION COMPETENTE

Tous les litiges auxquels les prestations de services conclues en application des présentes Conditions Générales de Ventes pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre L'ATELIER DE CAPUCINE et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Pour la définition de la juridiction compétente, L'ATELIER DE CAPUCINE élit domicile 4, Place du Président Thomas Wilson, 31000 TOULOUSE.

ARTICLE 18 – LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 19 – MEDIATION

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L 152-1 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR EU COMMUNICATION, PRÉALABLEMENT À LA PASSATION DE SA COMMANDE ET À LA CONCLUSION DU CONTRAT, D'UNE MANIÈRE CLAIRE ET COMPRÉHENSIBLE, DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE TOUTES LES INFORMATIONS LISTÉES À L'ARTICLE L 121-17 DU CODE DE LA CONSOMMATION.